SAINT-ROMAIN
au-Mont-d'Or

EXTRAIT
DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

N° 003-26

Nombre de Conseillers : 15

En exercice : 15
Présents : 14
Votants : 15

L'an deux mil vingt-six,
Le samedi 21 mars,
Le Conseil Municipal de la commune de Saint-Romain-au-Mont-d'Or, dûment convoqué, s'est réuni en session d'installation du conseil municipal, sous la présidence de Monsieur Guillaume MALOT, Maire de la commune.
Date de convocation du Conseil Municipal : 17 mars 2026

Membres présents : Nabila ARIFY, Pascal BONETZKY, Eric BULCKAERT, Cécile DORSEMAINE, Martine FRANIATTE, Céline GARCIA, Sébastien JALAGUIER, Anne KOSKI, Laurent LEBAHAR, Florent LLOPIS, Guillaume MALOT, David POUDRET, Isabelle THOUY-ALLARDON, Gaël VIOSSAT

Membres excusés et représentés : Anne-Laure CHOPINEAU (pouvoir à Martine FRANIATTE)

Membres absents :

Secrétaire de séance, désigné au titre de l'article L.2125.15 du CGCT : Céline GARCIA

Objet : ELECTION DES ADJOINTS

Rapporteur : Guillaume MALOT

Le Conseil Municipal,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment ses articles L. 2122-1 à L. 2122-7-2,

CONSIDERANT que l'élection du Maire a été établie précédemment au cours de la séance,

CONSIDERANT que le nombre d'adjoints a été fixé à 4 au cours de cette même séance ;

CONSIDERANT que, dans les communes de 1000 habitants et plus, les adjoints sont élus au scrutin de liste à la majorité absolue, sans panachage ni vote préférentiel ;

CONSIDERANT que, sur chacune des listes, l'écart entre le nombre des candidats de chaque sexe ne peut être supérieur à un et la liste doit être composée alternativement d'un candidat de chaque sexe ;

CONSIDERANT que si après deux tours de scrutin, aucune liste n'a obtenu la majorité absolue, il est procédé à un troisième tour de scrutin et l'élection a lieu à la majorité relative

CONSIDERANT qu'en cas d'égalité de suffrage, les candidats de la liste ayant la moyenne d'âge la plus élevée sont élus ;

Après un appel de candidatures, la liste de candidats est la suivante :

1er adjoint : Martine FRANIATTE

2ème adjoint : Pascal BONETZKY

3ème adjoint : Céline GARCIA

4ème adjoint : David POUDRET

Le dépouillement du vote a donné les résultats suivants :

1er tour de scrutin :

Nombre de bulletins : 15

A déduire (bulletins blanc ou ne contenant pas une désignation suffisante) : 3

Nombre de suffrages exprimés : 12

Majorité absolue : 7

Résultat du vote :

La liste de candidats ayant obtenu la majorité (absolue), sont proclamés en qualité d'adjoints au maire :

1er adjoint : Martine FRANIATTE

2ème adjoint : Pascal BONETZKY

3ème adjoint : Céline GARCIA

4ème adjoint : David POUDRET

Les intéressés ont déclaré accepter d'exercer ces fonctions

Fait et délibéré en séance les jours, mois et an susdits.
Ont signé au registre les membres présents.
Extrait certifié conforme.

La secrétaire de séance,

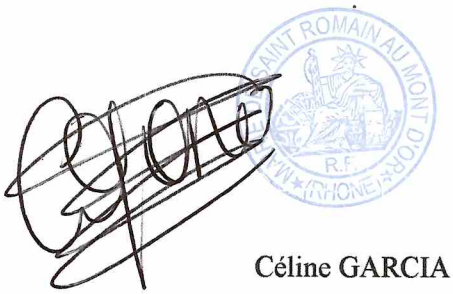

Céline GARCIA

Le Maire,

Guillaume MALOT

Monsieur le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Lyon, 184 Rue Duguesclin, 69003 LYON dans le respect des délais de recours en vigueur, éventuellement au moyen d'une requête déposée sur le site www.telerecours.fr